

DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

**OBJET :**  
Approbation de la  
convention  
d'adhésion à la  
mission  
d'inspection du  
Centre de Gestion  
de la Fonction  
Publique  
Territoriale de la  
Lozère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de Conseillers  
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la  
séance : 24

**Étaient présents :** MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier COUDERC 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe MARTIN 4<sup>ème</sup> Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6<sup>ème</sup> Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER, Conseillers Communautaires.

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation :  
9 Décembre 2020

**Étaient représentés :** M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MMES Aurélie MAILLOLS (Vincent MARTIN), Stéphanie PASI (Valérie VIGNAL-CHEMIN), Conseillers Communautaires.

Date de l'affichage à  
la porte de la Mairie  
du compte-rendu de  
la séance :  
31 décembre 2020

**Était absent :** M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Indiquer si le Conseil a  
décidé de se former  
en comité secret :  
Non

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

Publié le **30 DEC. 2020**  
Le Président,

Conformément à l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 l'autorité territoriale désigne un agent chargé d'assurer les fonctions d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité. Toutefois, la collectivité dispose de la faculté de passer une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour la mise à disposition de tels agents.

Une convention relative à l'inspection en matière d'hygiène et sécurité existe avec le Centre de Gestion qui assure cette mission grâce à son A.C.F.I (agent chargé des fonctions d'inspection) depuis 2010. Une nouvelle convention est proposée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 4 ans.



En vertu de la convention, l'agent chargé des fonctions d'inspection a principalement pour mission de :

- Contrôler les conditions d'application des règles en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale,
- Proposer à l'autorité territoriale :
  - toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, ainsi que la prévention des risques professionnels,
  - en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires.

Le coût de cette prestation est forfaitaire et s'élève à 3 000 € annuel. La présente convention est dénonçable par l'une des deux parties, sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois.

Il est proposé :

- **d'ADOPTER** les termes de la convention de mise à disposition d'un ACFI conclue entre la Communauté de communes « Cœur de Lozère » de Mende et le Centre de Gestion,
- **d'AUTORISER** Monsieur Le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer ladite convention,
- **de DONNER** à Monsieur le Président tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Mende, le  
Le Président,  
Laurent SUAU

21/12/2020



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Approbation de la convention d'adhésion à la mission d'inspection du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/12/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/12/2020

---

**Numéro de l'acte :** 6830-2020-208 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 048-244800405-20201216-6830-2020-208-DE

---

**Date de décision :** 16/12/2020

**Acte transmis par :** Frederic POURCHER

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes